

BUDGET 2020

REVENUS

1. Taxes sur la valeur foncière	8 663 125 \$
2. Taxes sur une autre base	1 589 900 \$
3. Compensation tenant lieu de taxes et subventions gouvernementales	2 345 840 \$
4. Services rendus à d'autres municipalités	584 530 \$
5. Autres services et autres recettes	1 867 540 \$
6. Affectation au fonds de roulement	304 015 \$
7. Affectation au fonds de parc	25 500 \$
8. Affectation du surplus	130 000 \$
9. Affectation du surplus – Infrastructures	115 000 \$
10. Redevances des carrières (revenu reporté)	96 170 \$
11. Réserve aqueduc et égout	50 200 \$
12. Amortissement des immobilisations	1 715 650 \$

17 487 470 \$

DÉPENSES

1. Administration générale	2 298 915 \$
2. Sécurité publique	2 969 855 \$
3. Transport	2 849 415 \$
4. Hygiène du milieu	1 500 785 \$
5. Urbanisme et mise en valeur du territoire	629 660 \$
6. Loisirs, culture et vie communautaire	1 831 840 \$
7. Dette à long terme	696 770 \$
8. Frais de financement	425 060 \$
9. Immobilisations	2 569 520 \$
10. Amortissement des immobilisations	1 715 650 \$

17 487 470 \$



INFORMATIONS

450 659-7701, poste 221
taxation@ville.saintphilippe.quebec

HORAIRE

Lundi au jeudi de 8 h 15 à 12 h et 13 h à 17 h
 Vendredi de 8 h 15 à 12 h 15

175, chemin Sanguinet, bureau 201
 Saint-Philippe (Québec) J0L 2K0
 ville.saintphilippe.quebec

Suivez-nous, partout!

   /villestphilippe

Ce document est imprimé par Communication Globale Pub Cité, sur un papier certifié FSC[®] provenant de sources responsables. Pub Cité est un imprimeur Éco-logique qui utilise ces procédés :



GREENWORKS™



Ce dépliant est recyclable

BUDGET 2020



MOT DU CONSEIL MUNICIPAL

Chères citoyennes,
Chers citoyens,

2019 a été une année de planification rigoureuse et nous avons fait progresser de nombreux projets qui sont porteurs d'avenir pour la ville de Saint-Philippe, tels que le programme de développement des infrastructures, la construction de l'usine de traitement des eaux usées ou encore l'aménagement d'un parc linéaire qui viendra boucler le réseau cyclable entre la rue Paul-Chartrand et le chemin Sanguinet.

Nous avons aussi travaillé avec rigueur pour la préparation du budget 2020 afin d'encadrer les projets et de limiter l'augmentation du compte de taxes. Tout comme l'an dernier, nos décisions se sont appuyées sur les objectifs établis au plan municipal :

1. conserver une approche réaliste et responsable des finances publiques;
2. développer la notoriété de la ville en lien avec nos caractéristiques uniques;
3. investir pour améliorer le réseau routier qui s'étend sur plus de 70 km;
4. offrir des services municipaux de qualité;
5. développer nos grands projets selon les principes de développement durable.

Le budget adopté est de 17,4 M\$ et le taux de taxation foncière a été fixé à 0,0853 \$ par 100 \$ d'évaluation, une légère croissance 0,016 \$ par rapport à 2019, ce qui représente une hausse de taxes résidentielles de 1,9%. À titre d'exemple, pour une maison évaluée à 310 000 \$, l'augmentation sera de 49 \$.

Vous trouverez dans le dépliant les détails sur le taux de taxation, la tarification des services, les revenus et les dépenses anticipés pour l'année 2020. Pour toutes questions relatives au budget ou à votre compte de taxes, je vous invite à nous contacter au 450 659-7701, poste 221 ou à nous écrire : taxation@ville.saintphilippe.quebec.



La mairesse,
Johanne Beaulac
et les membres du conseil municipal

BUDGET 2020

TAUX DE TAXATION		
	2019	2020
Résidentielle 1 à 5 logements	0,837	0,853
Résidentielle 6 logements et +	0,9544	0,9704
Commerciale	1,4245	1,4505
Industrielle	1,4245	1,4505
Agricole	0,837	0,853
Terrains vagues desservis	1,675	1,706

MODES DE PAIEMENT

Par la poste

Ville de Saint-Philippe, Service de la perception
175, chemin Sanguinet, bureau 201
Saint-Philippe (Québec) J0L 2K0

Par Internet ou téléphone

Si vous êtes inscrit au paiement de facture par Internet ou par téléphone, vous devez indiquer le numéro de référence de 17 caractères suivant la mention : S.I.P.C./4296 (sans espace) qui est inscrit sur le coupon de paiement. Il faut prévoir un délai de traitement suffisant par votre institution financière.

À l'hôtel de ville

Vous pouvez vous présenter au comptoir d'accueil de la réception de l'hôtel de ville, sur les heures d'ouverture. Les modes de paiements* disponibles sont :

- argent comptant;
- chèque;
- carte de débit, si la limite autorisée par votre institution bancaire le permet.

*Les cartes de crédit ne sont pas acceptées.

Veillez prendre note qu'un reçu sera émis sur demande uniquement.

TARIFICATIONS

	2019	2020
Réserve infrastructures	0,02 / 100 \$	0,02 / 100 \$
Eau – résidentiel	190 \$	190 \$
Eau – commercial	240 \$	240 \$
Piscine	25 \$	25 \$
Collecte des matières résiduelles	185 \$	125 \$
Collecte de recyclage	65 \$	75 \$
Collecte des matières organiques	14,92 \$	60 \$
Assainissement des eaux	3,90 \$	3,76 \$
Égout	149 \$	149 \$

ÉCHÉANCIERS DES VERSEMENTS

Le paiement des taxes municipales peut s'effectuer en quatre versements lorsque le montant est supérieur à 300 \$, selon l'échéancier suivant :

24 février 2020 • 23 avril 2020 • 22 juin 2020 • 20 août 2020

Si votre compte de taxes est payé par un créancier hypothécaire, il est de votre responsabilité de lui transmettre les documents afin que les paiements soient effectués aux dates d'échéancier.

Veillez prendre note qu'aucun rappel n'est transmis pour le 2^e, le 3^e et le 4^e versement.

TAXES IMPAYÉES

Tout solde impayé apparaîtra sur le compte de taxes 2020. Toutefois, si vous avez effectué le paiement de ce solde antérieur entre la mi-janvier et la réception du présent avis d'imposition, veuillez ignorer ce montant additionnel.

Sur votre présent avis d'imposition, les intérêts du solde ont été calculés jusqu'à la date du premier versement, le 24 février 2020.

Le taux d'intérêt est fixé à 12 %.